

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative la suppression des corbeilles publiques dans le quartier "Prince de Liège".

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Le boulevard Prince de Liège est une grande allée centrale d'environ 900 mètres, jonchée d'arbres et de verdure, au cœur du quartier Prince de Liège. Un endroit où passent beaucoup de promeneurs, avec ou sans chien, mais aussi des familles, pour rejoindre les différentes écoles du quartier ou tout simplement rejoindre le parc du « Scheutveld ».

Le nombre de poubelles s'est progressivement réduit sur cette allée, on en compte aujourd'hui seulement deux, et uniquement dans le bas du boulevard. Les autres ont été retirées ou sont recouvertes d'un sac poubelle.

Conséquences: les poubelles actuelles ne suffisent pas à absorber le nombre de déchets qui y sont déposés, et sont donc quotidiennement remplies. Là où un sac poubelle recouvre une corbeille, les passants y déposent quand même leur déchet, en y faisant un trou dedans. De fait, la suppression des poubelles ne conduit pas à plus de propreté publique. Au contraire, on empêche les personnes de jeter leurs déchets ou les déjections canines.

Je voudrais signaler également le manque de poubelles dans le parc du « Scheutveld » et aux entrées de ce parc, où le problème est similaire.

Cette politique de rationalisation des corbeilles publiques est assumée par le Collège et se fait partout dans la commune. Je voudrais savoir si le Collège tire un bilan de cette politique et s'il compte réinstaller des poubelles dans le quartier dont il est question ici.

Monsieur l'Echevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen NEUZY geeft lezing van het volgend antwoord:

Non la situation des corbeilles publiques sur le boulevard Prince de Liège, et particulièrement sur sa berme centrale, n'est pas validée, ni assumée par le Collège. De plus, je pense l'avoir déjà évoqué ici en Conseil, nous ne validons pas cette procédure qui consisterait à recouvrir une corbeille défectueuse par un sac poubelle. De multiples rappels ont été fait par la direction du service « Entretien » pour bannir cette vieille habitude qu'ont pris les agents avant cette législature.

La politique de rationalisation, elle, est assumée. Je me permets donc de la résumer ici. Zone par zone, nous effectuons une analyse du terrain pour évaluer si chaque corbeille est pertinente et bien placée, et si elle respecte quelques critères, comme d'être à proximité d'un banc, ou d'un arrêt de transport en commun, et qu'elle n'est pas structurellement mal utilisée par des gens mal intentionnés qui l'utilisent pour jeter leurs déchets ménagers (ce qui est interdit et sanctionné de plus de 200€) ! Cette analyse permet aussi de remplacer toutes les corbeilles validées par l'analyse par des

nouveaux modèles, autrement dit, lorsque vous voyez des anciens modèles de corbeilles, c'est qu'il n'y a pas encore eu cette analyse.

G. BORDONARO souhaite savoir si une poubelle est réellement utile car il ne faut pas multiplier le nombre de poubelles inutiles. Pourtant, il pense que le territoire communal manque globalement de corbeilles. Certes, certaines corbeilles sont utilisées à d'autres fins, notamment de dépotoir, mais il pense que ce n'est pas la raison pour laquelle il faut supprimer des corbeilles car beaucoup d'autres personnes les utilisent à bon escient. On risque donc de priver de corbeilles publiques les passants souhaitant simplement jeter leurs papiers dans une poubelle. Le but est-il de réinstaller des corbeilles sur l'allée centrale du boulevard Prince de Liège ou le Collège va-t-il laisser les deux seules corbeilles qui existent actuellement sur toute l'allée mesurant 900 mètres de long ?

Monsieur l'Echevin NEUZY répond que lorsque la zone sera analysée, il pourra répondre à cette question précise, mais il pense toutefois que 2 poubelles ne sont effectivement pas suffisantes.